

Remarque sur le PV du 25 septembre 2025

Expéditeur : Gery Skrzypczyk (gery.skrzypczyk@gmail.com)

À : dgs@ville-etrechy.fr

Cc : fanny.mezaguer@yahoo.com; rmlecoq@aol.com

Date : jeudi 6 novembre 2025 à 12:32 UTC+1

Monsieur le Directeur,

Concernant le PV qui sera à valider ce soir, nous n'avons que ces deux remarques.

Sur la décision n°9, Mme Mezaguer remarque qu'on passe un accord-cadre sur une année et souhaiterait savoir à partir de quelle date ce contrat débute.

Merci de bien vouloir ajouter le lieu de cette société qui a été citée, le texte devenant si vous le voulez bien

Sur la décision n°9, Mme Mezaguer remarque qu'on passe un accord-cadre sur une année avec l'entreprise BTPG basée à Melun et souhaiterait savoir à partir de quelle date ce contrat débute.

Le Procès-Verbal écrit, mentionne l'objet de la délibération n°41/2025 et son approbation, mais omet toute mention des donateurs ou de leurs montants ni dans l'échange ni dans la partie des visas (« Vu le CGCT...»). Ceci pouvant être fort utile à la compréhension des lecteurs (nos concitoyens)

1. **l'espace ???? Martin : 350 €**
2. **Evenia : 150 €**
3. **COD : 500 €**
4. **Conor : 1200 €**
5. **Espace-temps : 150 €**

Cordialement
Gery SKRZYPCZYK